

SARL MDT
ETUDE D'HUISSIERS DE
JUSTICE DE SAINT-PAUL
Commissaires de justice
associés
14, Rue Jules Thirel
Bâtiment A 1^{er} étage Bureau 16
Savanna
97460 SAINT-PAUL

Téléphone : 02.62.22.50.83
contact-mdt@huissier-justice.fr
Site internet :
[https://www.huissiers-saintpaul-
mdt.fr](https://www.huissiers-saintpaul-mdt.fr)

CB en ligne ou sur place
Virement sur notre Rib CDC :
FR 70 40031 00001 0000203100K 85
BIC : CDGGRFPXXX

Réception : lundi à vendredi 8h-12h

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

EXPEDITION

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	300,25
Frais de déplacement (Art A444-48)	10,51
Total HT	310,76
TVA (8,50 %)	26,41
Total TTC	337,17
Acte dispensé de la taxe	



Références CV: V - 90298
PVSIMDESC

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE : MARDI SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX

A LA DEMANDE DE :

Mr Le Comptable du Trésor Public chargé du recouvrement, Service du Pôle de recouvrement spécialisé du Rhône, domicilié au Centre des Finances Publiques, 3 Rue de la Charité, (69239) LYON Cedex 02.

Ayant pour Avocat constitué, Maître Céline MAZAUDIER-PICHON DE BURY, SELARL PRAGMA AVOCATS, Avocat au Barreau de Saint-Denis y demeurant 71 rue du Maréchal Leclerc, Centre Avelli, (97400) Saint-Denis, au Cabinet duquel domicile est élu.

Ayant pour Avocat Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de Lyon y demeurant Immeuble le Britannia, 20 Boulevard Eugène Deruelle (69003) LYON

EN VERTU :

- Amende fiscale 2014, mise au recouvrement le 28 septembre 2018
- Amende fiscale 2015, mise au recouvrement le 28 septembre 2018
- Impôt sur les sociétés 10/02/2014-31/12/2015, mis en recouvrement le 28 septembre 2018
- Prélèvements libératoires et retenues à la source du 2014-2015, mis au recouvrement le 28 septembre 2018
- Taxe sur la valeur ajoutée du 2015, mise au recouvrement le 28 septembre 2018

GARANTIS PAR :

- Hypothèque légale du trésor du 20 décembre 2018 publiée au SPF de SAINT DENIS DE LA REUNION le 21 décembre 2018 sous les références 9744P31 2018V4579, repris pour ordre par acte du 17 février 2020 publié au SPF DE SAINT DENIS DE LA REUNION le 18 février 2020 sous les références 9744P31 2020V679

J'ai, Maître Béatrice TERTRE, Commissaire de justice associée, exerçant au sein de la SARL MDT - ETUDE D'HUISSIERS DE JUSTICE DE SAINT-PAUL, titulaire d'un office ministériel de Commissaires de justice, à la résidence de SAINT-PAUL (Réunion), sis 14, Rue Jules Thirel, Bâtiment A, Bureau n° 16, Savanna,

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être transporté ce jour à l'adresse suivante :

Sur la commune de SAINT DENIS DE LA REUNION (97400), 162 rue des deux Canons, ensemble immobilier dénommé « La Passerelle », cadastrée section AW N°1015 et AW N°1017, des lots n°67 et n°53.

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :

La société _____, SAS au capital de 7500€, immatriculée au RCS de LYON sous le n° _____, ayant son siège social sis _____.

Dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 26 juillet 2022.

Les lieux étant été indiqués comme vide de tout occupant, n'ayant réussi à contacter la société débitrice par téléphone et n'ayant eu aucun retour suite à mon courrier envoyé en recommandé avec accusé réception dont l'accusé de réception a été signé j'ai alors procédé à mes opérations assistée de Monsieur HASSANALY

Stéphane en qualité de serrurier, de Monsieur BOYER Lucas en qualité de témoin, de Madame PUYLAURENT Marie Aliya en qualité de témoin et de Madame RUPERT Nathalie en qualité d'expert qualifié

J'ai constaté ce qui suit :

Les communs :

Il s'agit d'une résidence fermée par une porte sécurisée par un digicode s'ouvre sur les boîtes aux lettres.

Un parking se trouve au sous-sol.

L'immeuble est équipé d'un ascenseur et d'escalier.

L'appartement est situé au 6e étages dans un immeuble de 8 étages. Je compte 8 appartements sur le palier.

Sur le palier du 6^{ème} étage, je constate que le sol est carrelé et que le bas des murs sont protégés par des plinthes. Les murs sont peints et il y a des au plafond ainsi que des points lumineux.

I – DESCRIPTION DES LIEUX, COMPOSITION, SUPERFICIE

Le lots n°134 est situé dans le parking en sous-sol.

Le lot n°67:

Il s'agit d'un appartement à usage d'habitation de type T2, numéroté 67, qui se situe au 6ème étage de la résidence Passerelle.

Cet appartement est composé d'une entrée, un séjour avec un coin cuisine, une chambre, une salle de bains, un WC, un coin lave-linge/chauffe-eau, un dégagement et une varangue.

Il mesure 57.87 m2 hors varangue (voir rapport de l'expert annexé au présent acte).

L'appartement est en bon état dans son ensemble bien que les peintures présentent des traces d'usure et de salissure par endroits.

Le sol de tout l'appartement est carrelé.

De même je constate la présence de plinthes en bas de tous les murs de l'appartement.

Les murs et plafond de l'appartement sont peints.

Il est équipé d'un système électrique pour l'eau chaude.

La porte d'entrée s'ouvre sur une entrée équipée d'un interphone. L'entrée mesure 2.40 m2.

Le séjour/cuisine mesure 28.84 m2.

Le séjour/cuisine sont équipés de prises électriques, prise téléphone, prise tv, interrupteurs, points lumineux.

Le coin cuisine est équipé d'une paillasse surmontée d'un évier un bac surmonté d'un robinet mitigeur, d'une plaque en céramique au-dessus de laquelle se trouve une hotte aspirante. Des placards agrémentent également ce coin cuisine. Le mur longeant la paillasse est carrelé. Je note des infiltrations en haut d'un des murs du coin cuisine.

Dans le séjour je constate baie vitrée coulissante qui s'ouvre sur la varangue.

La varangue mesure 9.39 m2. Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont peints. Cette varangue est équipée d'un garde-corps. Depuis la terrasse, il y a vue sur la mer.

Le dégagement mesure 2.77 m2. Il dessert la chambre, le wc, la salle de bain et un espace dans lequel se trouve le ballon d'eau chaude.

La chambre mesure 16.40 m2. Elle est équipée d'un climatiseur et d'un placard. Elle est aérée par une fenêtre vitrée.

Le WC mesure 2.01 m2. Il ne possède pas d'ouverture sur l'extérieur.

La salle de bains mesure 5.45 m2. Elle est équipée d'une douche à l'italienne, d'un meuble avec un vasque au-dessus duquel se trouve un miroir équipé d'un point lumineux. Les murs du coin douche sont carrelés. Cette pièce ne possède pas d'ouverture sur l'extérieur.

II - CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT

Les lieux sont habités.

Aucune personne ne venant à notre rencontre pendant toute la durée de mes opérations je ne connais pas l'identité des occupants des lieux ni leurs droits.

Ils sont remplis de meubles et d'effets personnels.

III – AUTRES RENSEIGNEMENTS

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE :

L'état descriptif de division – règlement de copropriété a été établi par Maître SAINTAMON, Notaire à SAINT DENIS (La Réunion) suivant acte authentique du 29 décembre 2015 dont une copie a été publiée le 19 février 2016 au Service de la publicité foncière de SAINT DENIS de LA REUNION sous les références 9744P31 2016P1174

Il a été modifié par Maître SAINTAMON, Notaire à SAINT DENIS (La Réunion) suivant acte authentique du 1^{ER} juin 2016, dont une copie a été publiée le 12 juillet 2016 au Service de la publicité foncière de SAINT DENIS de La Réunion sous les références 9744P31 2016P4103.

EFFET RELATIF :

Ce bien est la propriété de la société _____ pour les avoir acquis en pleine propriété en l'état futur d'achèvement suivant acte de vente du 28 octobre 2016 de Maître SAINTAMON, Notaire à SAINT DENIS (La Réunion), publié au SPF de Saint Denis de la Réunion le 08 novembre 2016 sous les références 9744P31 2016P6573.

Mes opérations étant terminées, je me suis retirée. Les photographies des lieux ainsi que les rapports termites et superficie sont annexées au présent procès-verbal.

Les personnes requises, ayant assisté aux opérations, ont signé sur une feuille annexe.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 06/09/2022 à 15 heures 30, pour se terminer le 26/09/2022 à 16 heures, pour une durée de 0 h30.

Béatrice TERTRE



Annexes photos

PROCES VERBAL DE CONSTAT DESCRIPTIF

Appartement n°67















Annexes photos

PROCES VERBAL DE CONSTAT DESCRIPTIF

Parties communes







SARL MDT

SARL MDT
ETUDE D'HUISSIERS
DELAPLACE- TERTRE
Huissiers de Justice Associés
14, rue Jules Thirel,
Bureau n°16, 1^{er} étage
97860 SAINT-PAUL
Tel Standard (02 62) 22-50-83

Référence étude :

V- 90298

Me
Montant de la provision
Montant total
- Provision déjà versée
- Provision à régler sur place
- Faire MAD

RENSEIGNEMENTS POUR CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

ET LE : Mardi 06/09 A: 15h30

LIEU DU CONSTAT OU DU RENDEZ-VOUS

162 Rue des Canons, St Denis
Bât G, Apt 67

IDENTITE DU OU DES REQUERANT(S)

Mr / Mme / Melle / Société / SA / SARL / Entr. / SCI / SCCV / AGENCE :

Demandé par :

Coordonnées Tél. personne(s) à contacter :

02.62.

/ 06.9

Autres n° ou fax :

OBJET DU CONSTAT

detac@orange.fr.
en présence de M^r Massanoly Stéphane, huissier
de M^r Boyer Lucas, témoin
de M^{me} Puy Laurent Marie Alys, témoin
de M^{me} Rupert Nathalie, expert